

DEMAIN, POURRONS-NOUS ENCORE accueillir l'or, l'encens et la myrrhe ?



50 ans déjà
50 ans seulement

Janvier 2011

Organismes signataires de l'Appel :
« Ne laissons pas fragiliser
le droit de l'étranger »

Initiateurs

ACAT-France (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)
CCFD - Terre solidaire
FEP (Fédération de l'Entraide Protestante)
La Cimade (Service œcuménique d'entraide)
Secours Catholique / CARITAS-France
Avec la contribution du SNPM (Service national de la pastorale des migrants)

Autres signataires nationaux

ACE (Action Catholique des Enfants)
ACER - Mouvement de jeunesse orthodoxe
ACO (Action Catholique Ouvrière)
Apostolat de la prière
Association des Cités du Secours Catholique
Association Espoir
Aumônerie nationale catholique des gitans et gens du voyage
CASP (Centre d'Action Sociale Protestant)
CERAS (Centre Recherche et Action Sociales)
Chrétiens et sida
CMR (Chrétiens en Monde Rural)
Communauté Mission de France
Communauté de Vie Chrétienne
Congrégation des Auxiliaires de la Charité
Congrégation des Fils de la Charité
DEFAP (service protestant de mission)
DOM'Asile
Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France
Église réformée de France
Équipe nationale des Prêtres-Ouvriers
Fédération des réseaux des parvis
Fédération protestante de l'enseignement
Fraternité Charles de Foucauld - France
Fraternité Évangélique Afrique-Caraïbe-Europe
Fondation de l'Armée du Salut
JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)
JRS-France (Service Jésuite des Réfugiés)
Justice et Paix - France
Mission Populaire Évangélique de France
Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs)
MIR-France (Mouvement International de la Réconciliation)
Nous sommes aussi l'Église
Pax Christi - France
Religieuses en Mission ouvrière
Réseau chrétien - immigrés
Réseau Foi et Justice Afrique-Europe
Réseau franciscain Gubbio
Sœurs Auxiliaires
Sœurs du Bon Pasteur
Union nationale des CPCV
Union Chrétienne de Jeunes Gens - UCIG-YMCA
VEA (Vivre ensemble l'Évangile Aujourd'hui)

Ne laissez pas fragiliser le droit de l'étranger !

Flux à gérer, immigration subie, charge déraisonnable pour la collectivité, ces expressions confinent la politique d'asile et d'immigration à des approches sécuritaires et comptables. Alors que derrière ces soi-disant risques et ces chiffres se cachent des hommes, des femmes, des enfants et des familles déjà fortement ébranlés par les difficultés de l'exil.

Un nouveau projet de loi « immigration, intégration et nationalité » vous est soumis.

Si ce projet de loi reste inchangé, l'administration prendra le pas sur la justice

Outre le recul de son intervention après 5 jours de rétention administrative, le juge des libertés et de la détention (JLD) devra fermer les yeux sur certaines irrégularités administratives jugées mineures.

Le JLD est un garde-fou indispensable pour sauvegarder les libertés individuelles des étrangers face aux dérives possibles de l'administration. À de nombreuses reprises, son intervention a permis d'éviter l'expulsion à des personnes arrêtées ou retenues.

Si ce projet de loi reste inchangé, les étrangers sans papiers seront considérés comme des criminels

Faire porter un bracelet électronique à des sans-papiers revient à les assimiler à des criminels. Rallonger la durée possible de la rétention à 45 jours, alors qu'en moyenne elle en dure 10, relève de la punition. L'interdiction de retour en Europe pour une période allant jusqu'à 5 ans procède du bannissement et de la "double peine".

Ce projet de loi criminalise l'étranger et dissuade la solidarité.

Si ce projet de loi reste inchangé, des étrangers malades ne seront plus soignés

Si un traitement est disponible dans son pays, un étranger dont le pronostic vital est engagé pourra y être reconduit, même si ce traitement ne lui est pas de fait accessible. Pourtant devant ce problème, le Conseil d'Etat avait retenu le critère du nonaccès au traitement pour ouvrir le droit à la carte de séjour "Santé". Par ailleurs, la plupart des étrangers dans ce cas ne découvrent leur maladie que pendant leur présence sur le territoire.

Les étrangers n'ont-ils pas droit à la justice, à la dignité et à la vie ?